

## **Informations brèves du CJB de sa séance du 24 juin 2015**

*La Neuveville, le 2 juillet 2015*

### **Motion Bühler – von Känel – Daetwyler**

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a décidé de ne pas réagir suite à l'adoption de la motion Bühler – von Känel – Daetwyler par le Grand Conseil bernois. Dans sa majorité, le CJB estime que l'adoption de cette motion ne représente qu'une étape intermédiaire dans le processus de l'élaboration de la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB). En effet, le texte qui sera présenté lors de la session de janvier 2016 au Grand Conseil n'est pour l'heure pas encore connu. Le CJB continuera à suivre l'évolution de ce dossier de manière attentive et n'exclut pas d'intervenir par la suite selon les contours que pourraient prendre la LAJB.

### **Dissolution de la Fistat**

Le CJB fait parvenir son avis à la Chancellerie d'Etat et au Conseil-exécutif suite à la décision de la République et Canton du Jura de dissoudre la Fistat à la fin de l'année 2016. Le CJB prône le maintien de statistiques spécifiques au Jura bernois. Pour ce faire, le CJB propose une collaboration Berne – Neuchâtel avec le service neuchâtelois de la statistique afin de continuer à pouvoir disposer de statistiques propres au Jura bernois.

### **Affaires de la section Economie publique**

Le CJB a pris position de manière favorable lors de la consultation sur le programme de mise en œuvre 2016-2019 de la nouvelle politique régionale (NPR) du canton de Berne. Le CJB s'est également prononcé de manière positive lors de la consultation concernant la loi sur l'encouragement de l'innovation. Et finalement, le CJB a approuvé la ratification de la convention-programme Interreg V entre la Confédération et les cantons romands ainsi que l'accord instituant la Coordination régionale Interreg entre lesdits cantons et l'association arcjurassien.ch.

### **Prises de position**

Le CJB a approuvé le projet de loi concernant le fonds de distribution des bénéficiaires de la Banque nationale suisse. Le CJB a aussi pris position au sujet de la révision partielle de la loi sur l'aide sociale. Même si la prise de position est globalement favorable au projet de loi, le CJB demande la suppression du système de bonus-malus imposé aux communes.

### **Autres dossiers**

Dans sa séance du 24 juin 2015, le CJB a également :

- Validé le contrat de prestations 2016-2019 de la Fondation de l'abbatiale de Bellelay.
- Décidé passer à la convocation électronique pour ses séances.

- Octroyé des subventions pour un montant total de 252'650 francs (pour plus d'informations voir le communiqué de presse : subventions juin 2015).

## **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73